

Location : la FNAIM propose un plan de mobilisation du parc ancien privé

1^{er} septembre 2014

La FNAIM a pris acte du plan de relance du logement, annoncé par le Premier ministre, en constatant qu'il était quasi-exclusivement dédié à la construction de logements neufs. La Fédération a noté également que le volet locatif du plan gouvernemental favorisait la location à loyer maîtrisé pour les nouveaux logements (plafonds de loyers Duflot-Pinel, logements dits « intermédiaires »).

Considérant que cette façon incitative de faire baisser les loyers est bien préférable à toute forme d'encadrement, la FNAIM propose la création d'un statut fiscal du bailleur privé acceptant de mettre à disposition des logements existants à des loyers inférieurs au prix du marché.

Avec un taux de vacance moyen estimé à 7,2 % mais avec des territoires où ce taux atteint 25%, le parc ancien privé doit, en effet, être considéré comme un gisement de logements à mobiliser pour répondre à « une priorité sociale pour les familles, les jeunes ».

La FNAIM considère qu'une action ciblée sur le parc ancien privé est indispensable pour compléter le plan de relance de la construction neuve.

Les deux plans réunis viendraient compenser avec efficacité le manque de logements et élargir l'offre locative ou d'achat pour les primo-accédants.

C'est pourquoi, la Fédération Nationale de l'Immobilier va, dans les semaines à venir, émettre une série de propositions concrètes en ce sens, qu'elle présentera au Premier ministre et à la ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité pour mobiliser le parc ancien privé existant.

Cette initiative, centrée sur la reconnaissance d'un statut fiscal du bailleur privé, sera également l'opportunité de lancer une réflexion globale, avec tous les acteurs concernés, sur la fiscalité immobilière des particuliers, afin de la rendre plus simple, plus lisible et plus encourageante.

À propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est l'organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales. La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Ethique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier